

LE DOSSIER DE SOINS PARTAGÉ BIENTÔT ACCESSIBLE À TOUS

Le Dossier de Soins Partagé (DSP) est un outil digital qui permettra à tout patient de consulter ses données médicales en quelques clics et facilitera grandement la communication entre les professionnels de la santé. Après une phase de test de plusieurs années, il devrait devenir accessible à tous les Luxembourgeois dans le courant du mois d'octobre. Hervé Barge, directeur de l'Agence eSanté, qui a mis au point cet outil, nous expose ses atouts et les défis que sa mise en place a comportés.

TEXTE: QUENTIN DEUXANT
IMAGE: O. MINAIRE



Hervé Barge

POUVEZ-VOUS NOUS RAPPELER LE CONTEXTE DANS LEQUEL A ÉTÉ MIS AU POINT LE DOSSIER DE SOINS PARTAGÉ ?

En 2010, une loi a été votée pour mettre en place l'Agence eSanté. Parmi ses objectifs prioritaires, figurait la création d'un Dossier de Soins Partagé, permettant de coordonner les soins entre les différents acteurs du secteur de la santé : médecins, pharmaciens, hôpitaux, laboratoires, infirmiers, etc. Evidemment, les patients ont également accès à leur DSP. Le but est d'offrir une meilleure prise en charge des soins de santé, que l'on soit malade ou pas. Ainsi, si vous êtes allergique à un produit, il peut être intéressant que

le médecin qui vous prescrit un médicament dans lequel se trouve ce composant le sache...

CONCRÈTEMENT, QUE RETROUVE-T-ON DANS CET OUTIL DIGITAL ?

On y retrouve une série de documents placés par les professionnels de la santé ayant affaire, à un moment ou à un autre, avec le patient qui dispose d'un DSP. Il peut s'agir de documents « biologiques » édités suite à une analyse en laboratoire, mais aussi du « résumé patient », qui est une sorte de photographie de l'état de santé du patient à un moment précis. En outre, des résumés de prestations médicales peuvent également se retrouver dans le DSP.

OÙ EN EST-ON DANS LA MISE EN PLACE EFFECTIVE DU DSP?

A la fin 2015, nous avons commencé une phase pilote avec les premiers patients. Aujourd'hui, ils sont entre 55.000 et 60.000 à avoir ouvert leur DSP, ce qui est bien au-delà des attentes que nous avions. Cette phase nous a permis de tirer de nombreux enseignements sur l'utilisation du DSP.

QUELS SONT-ILS?

On voit que cela fonctionne. Le succès inattendu de la formule s'illustre aussi par le très faible taux de fermeture de DSP: seuls 0,7% des patients participant au projet pilote ont fermé leur Dossier de Soins Partagé. En outre, on constate que de nombreux documents ont été placés dans le DSP, puisqu'une moyenne de quatre documents par patient a été relevée. A titre de comparaison, en France, au bout de 10 ans de phase pilote, on en était à un document par patient...

L'UNE DES CRAINTES ÉTAIT ÉGALEMENT DE VOIR LES PERSONNES ÂGÉES LARGUÉES PAR LA NUMÉRISATION DU DOSSIER MÉDICAL. S'EST-ELLE VÉRIFIÉE?

Pas du tout, et c'est une grande satisfaction. 65% des participants à la phase test ont plus de 55 ans. Les personnes plus âgées ont réellement accroché au DSP. Il n'y a donc pas de «rupture technologique» à ce niveau. La facilité d'accès au DSP, grâce à une simple connexion Internet, participe sans doute à cette adoption aisée. Cela dit, l'essentiel est surtout que les professionnels adhèrent afin que le système soit réellement efficace.

JUSTEMENT, QUEL A ÉTÉ LE RETOUR DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ?

Il est difficile de tirer des conclusions, car nous n'en sommes encore qu'à une phase pilote, mais il est clair que le DSP constitue un formidable facilitateur d'échanges entre collègues. Il y a une certaine immédiateté qui permet au spécialiste de connaître

«IL N'Y A PAS DE RUPTURE TECHNOLOGIQUE: LES PERSONNES PLUS ÂGÉES ONT ACCROCHÉ AU DSP»

les résultats d'un examen ou d'une auscultation par un généraliste de manière instantanée. Au final, tout ceci permet d'améliorer la qualité de la prise en charge du patient, au Luxembourg mais aussi à l'étranger. En effet, grâce à l'avance que nous avons prise, nous avons eu la possibilité de rejoindre le programme européen CEF, qui permet d'échanger les données médicales entre plusieurs pays. A terme, on pourra ainsi beaucoup mieux prendre en charge un patient étranger et être mieux pris en charge à l'étranger.

LA MISE EN PLACE DU DSP S'EST-ELLE HEURTÉE À DES DIFFICULTÉS, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES ET DE SÉCURITÉ?

Les données médicales étant des données sensibles, nous avons, dès le départ et donc avant la promulgation du RGPD, mis en place les différents garde-fous nécessaires pour garantir la protection de ces données. Celles-ci sont hébergées sur le territoire luxembourgeois, dans un data centre de niveau Tier IV. L'accès à la plateforme numérique est sécurisé par Luxtrust. Nous avons donc réalisé un gros travail de sécurisation, tout en veillant à être suffisamment résilients en cas d'attaque. A ce niveau, nos échanges avec des professionnels issus d'autres secteurs ont été particulièrement enrichissants.

A QUEL MOMENT LE DSP SERA-T-IL EFFECTIF POUR L'ENSEMBLE DES LUXEMBOURGEOIS?

Le règlement grand-ducal nécessaire pour généraliser le DSP à tous les assurés luxembourgeois est sorti il y a quelques jours. Il pourrait encore passer par le Conseil d'Etat et la CNPD. On s'attend toutefois à ce que la généralisation du DSP soit effective au mois d'octobre.

UNE COMMUNICATION PLUS LARGE À VENIR

Jusqu'ici, l'Agence eSanté a axé sa communication sur les professionnels de la santé. «Ceux-ci sont de véritables vecteurs de communication vers leurs patients, explique à ce propos Daisy Smet, Responsable du pôle administration-communication pour l'agence. Toutefois, nous allons bientôt communiquer de manière plus large vers le grand public, afin qu'il soit préparé à l'arrivée du DSP. Au-delà de conférences et communiqués de presse ainsi que des actions de communication ciblées aux patients, nous allons aussi continuer à informer les professionnels du secteur, pour dissiper leurs dernières craintes éventuelles.»